

les droits des intéressés. A mon avis, il faut agir pour protéger non seulement les pêcheurs d'eau douce, mais tous nos pêcheurs, contre les caprices du marché, et je propose néanmoins très sérieusement au ministre d'État d'examiner l'opportunité de modifier le projet de loi pour que les pêcheurs, qui sont les premiers intéressés à cet égard, aient la garantie d'une représentation au sein de l'Office.

**M. Mark Smerchanski (Provencher):** Monsieur l'Orateur, j'appuie le bill n° C-148, qui crée l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Un tel organisme devrait exister depuis longtemps. C'est une mesure nécessaire et souhaitable pour le bénéfice des pêcheurs de nos lacs. Si l'on considère que la plupart des exploitations de pêche sur les lacs se partagent, l'hiver, entre les produits de poisson congelé et les produits frais de la pêche et que la différence de prix est d'environ 6 ou 7c. la livre, il est clair que la charge est lourde pour le pêcheur, qui a droit à un meilleur rendement pour son produit. On a recouru au transport aérien dans une large mesure pour les exploitations de pêche sur les lacs d'eau douce. Nous constatons que ces exploitations de pêche sont hautement spécialisées. Des lacs, on transporte le poisson par avion sous forme de pâtée, de filets ou de poissons étêtés. Le facteur poids a une grande importance.

Il est presque indispensable que le pêcheur ait un marché assuré pour son produit. Dans le passé, il a perdu une grande proportion de sa pêche, car il était incapable de la vendre lorsqu'elle parvenait sur le marché. Cet Office de commercialisation du poisson d'eau douce devrait résoudre ce problème et fournir au pêcheur un meilleur profit pour son produit. L'industrie a besoin d'une régie de ce genre. A son tour, le pêcheur tirera profit de la possibilité que certains sous-produits qui ne sont pas censés avoir une grande valeur à cause du coût du transport aérien lui reviennent et lui procurent un revenu supplémentaire. Le pêcheur sera en mesure de s'adresser à des usines de filetage situées à un point central et sera en mesure d'utiliser des congélateurs convenables à certains endroits.

Je désire féliciter le ministre d'avoir présenté ce projet de loi à la Chambre, car il coordonnera les efforts et permettra en outre au pêcheur d'augmenter son revenu en vendant son produit par l'intermédiaire de

[M. McQuaid.]

l'Office à un prix plus élevé. Une régie méthodique de la commercialisation du poisson d'eau douce sera établie, notamment dans l'Ouest canadien.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques instants pour vous faire part des craintes que j'éprouve à l'endroit de cet office. Bien qu'il puisse se révéler avantageux—du moins au début comme nous l'espérons—j'ai toujours eu des réserves à faire quant à la vente des produits périssables, car on risque d'accorder trop d'importance aux services d'entreposage, de transport et de vente au lieu de rémunérer convenablement le producteur primaire.

Nous avons eu quelque expérience avec de pareils offices en Saskatchewan. Certains producteurs ont parfois accepté cet état de choses mais, par ailleurs, ces offices avaient trop tendance à monopoliser le marché et le pêcheur ne savait vraiment pas parfois s'il tirait tout le profit possible de l'office. Les Indiens et les Métis qui pratiquent la pêche m'avouent qu'ils ont souvent l'impression que ce n'est pas le pêcheur qui tire avantage de ces offices, mais plutôt les exploitants de lignes aériennes ou d'autres compagnies de transport intéressées, car elles s'assurent un bénéfice raisonnable alors que le pêcheur ne reçoit que des miettes.

• (4.40 p.m.)

Comme il est manifeste que les offices actuels provinciaux ne se feront plus vraiment concurrence, et comme la subvention accordée à cet office ne s'élèvera qu'à quelque \$100,000, je m'inquiète un peu de ce que cette somme ne soit peut-être pas suffisante pour créer l'Office, en payer les frais d'exploitation et les traitements, et, d'autre part, pour tâcher d'indemniser les exploitants d'usine du prélèvement de filets, ou d'entreposage. Il est évident que l'Office devra être exploité avec profit et affecter ses bénéfices à des usines de prélèvement des filets, à des installations d'entreposage et au transport. Je dirais qu'à ses débuts, l'Office concentrera ses efforts dans ce sens. Il voudra du matériel moderne. Cela prendra quelques années. C'est dire que pendant un certain temps, les pêcheurs ne tireront pas pleinement parti de la mesure. J'aimerais qu'on prenne des mesures permettant au ministre des Finances (M. Benson) de verser des subventions plus élevées, en puisant dans le Fonds du revenu consolidé, de façon que l'industrie puisse s'établir sur une